

École des Médiateurs CNV

Dans l'esprit des textes et notamment du décret 2012-66 du 20 janvier 2012 précisant les conditions requises pour être médiateur, les organismes professionnels de médiation préconisent la formation continue.

Formation professionnelle continue

MÉDIATION & DROIT

2 modules de 3 jours

L'École des Médiateurs CNV propose, dans le cadre de la formation continue, une formation axée sur la connaissance du droit au service de la médiation.

Ces deux modules, qui totalisent 42 heures, s'adressent aux médiateurs déjà formés à la médiation et plus particulièrement aux médiateurs n'ayant pas de formation en droit.

OBJECTIFS

Permettre au médiateur de renforcer sa compréhension du contexte juridique de la médiation et d'acquérir les connaissances juridiques minimales pour exercer sa fonction avec discernement et être un médiateur "éclairé et responsable".

En effet, la pratique professionnelle de la médiation conventionnelle ou judiciaire demande des connaissances sur le fonctionnement du monde de la justice et du droit, quelle que soit la thématique du conflit. Il est souvent nécessaire de prendre en compte le contexte juridique dans lequel s'inscrit le conflit et d'être à l'aise avec la terminologie juridique, avec le rôle des avocats, des magistrats et des auxiliaires de justice, pour avoir une perception de tous les enjeux en lien avec la problématique abordée.

CONTENU DES 42 HEURES DE FORMATION

- médiation et philosophie du droit : sources du droit, hiérarchie des normes...
- ordre juridictionnel et acteurs du monde judiciaire,
- cadre légal de la médiation,
- droit et jurisprudence régissant la médiation et la fonction de médiateur,
- médiation et autres modes de résolution de conflits encadrés par le droit : procédures contentieuses, collaboratives, participatives...
- médiation conventionnelle et judiciaire, droit des personnes : concept de responsabilité, consentement libre et éclairé, autonomie de la volonté, respect de la dignité, intérêt supérieur de l'enfant...
- droit des contrats : loi des parties, respect de l'ordre public...
- accords en médiation : rédaction, sécurité juridique des échanges et des accords, homologation,
- rôle et place des avocats dans la médiation,
- éthique et déontologie du médiateur et de l'avocat – sens, distinction et complémentarité,
- la médiation face aux enjeux juridiques.

CAPACITES DÉVELOPPÉES

- une culture juridique suffisante pour être à l'aise face à l'organisation judiciaire, aux professionnels du droit et aux questions juridiques abordées,
- une capacité à collaborer avec efficacité avec les professionnels du droit,
- du discernement sur les enjeux juridiques des conflits permettant d'accompagner les médiateurs dans la recherche d'accords d'autant plus durables et pérennes qu'ils respectent la législation et l'ordre public

MÉTHODES

Apports théoriques, témoignages,
Ateliers de recherche et de réflexion sur les différents thèmes,
Mises en situation,
Bibliographie

PUBLIC

Les médiateurs formés par l'École des Médiateurs CNV et par Annie Gosselin depuis 2004.

ÉQUIPE

Nathalie Simonnet, et les avocates, médiatrices, formatrices de l'équipe pédagogique de l'École des Médiateurs CNV, avec la présence d'assistants.

DETAILS PRATIQUES

Lieu de formation

A Paris, le lieu vous sera communiqué lors de votre inscription.

Horaires de formation

- Jour 1 : 9h30 à 18h00
 - Jour 2 : de 9h00 à 18h00
 - Jour 3 : de 9h00 à 17h00
- soit 21 heures sur 3 jours.

Attestation de formation

À l'issue de la formation, l'École délivre une attestation de formation, précisant les heures effectuées et les compétences acquises.

Contact pour inscription

Emmanuelle DABBENE

Permanence téléphonique : lundi et mercredi de 9h30 à 12h30 ☎ 06 43 34 22 31
formationmediateurscnv.17@gmail.com

